



DECISION N°29-2023/CHU

relative à la délégation de signature du Directeur général à la Direction Qualité Gestion des Risques et Relations avec les Usagers (Intérim sur le secteur de l'hospitalisation sous contrainte et gérance de tutelles)

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LA REUNION ET DU GHER,

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;
Vu les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;
Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;
Vu la note d'information du 1^{er} juin 2023 relative à l'intérim de la Direction qualité, gestion des risques et relations avec les usagers au CHU de la Réunion, confiant à Madame Marion GOARIN-BOUCHARD, Directrice adjointe à la Direction des finances et de la gestion administrative des patients du CHU de La Réunion, le périmètre du secteur « Gérance de tutelles et hospitalisation sous contrainte »

DECIDE

ARTICLE 1 : OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Lionel CALENGE, Directeur général du CHU de La Réunion et du GHER, concernant la Direction Qualité Gestion des Risques et Relations avec les Usagers (Intérim sur le secteur de l'hospitalisation sous contrainte et gérance de tutelles).

ARTICLE 2 : DELEGATAIRES

Madame Marion GOARIN BOUCHARD, Directrice adjointe à la Direction des finances et de la gestion administrative des patients du CHU de La Réunion

Madame Isaline TRONC, Attachée principale d'administration hospitalière, responsable du Service de gérance des tutelles du CHU de La Réunion

Madame Severine LE CROM, Attachée d'administration hospitalière, coordonnatrice-référente du Service des relations avec les usagers du CHU de La Réunion

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE L'INTERIM

Du 1^{er} juin au 30 novembre 2023, en l'absence ou empêchement simultané de **Madame Isaline TRONC** et de **Madame Séverine LE CROM**, délégation de signature est donnée à **Madame Marion GOARIN BOUCHARD** pour les correspondances et actes administratifs relatifs aux patients en soins psychiatriques sans consentement accueillis aux sites Sud du CHU de la Réunion sur décisions du

représentant de l'Etat ou du directeur général du CHU de la Réunion, en hospitalisation complète ou en soins ambulatoires.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marion GOARIN BOUCHARD**, délégation de signature est accordée au Directeur des Sites Sud ou, à défaut, le Directeur de garde.

ARTICLE 4 : EFFET ET PUBLICITE

La présente décision annule et remplace les décisions antérieures, Les délégataires se référeront auprès du directeur général de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation. La présente décision sera portée à la connaissance du public par tout moyen, et notamment diffusée sur le site internet du CHU de La Réunion. Elle sera, en outre, publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et transmise à Monsieur le Comptable du CHU de La Réunion.

Fait à Saint-Paul, le mardi 13 juin 2023

Le Directeur Général du CHU de La Réunion et du GHER,



Lionel CALENGE

Circuit de transmission :

Pour délégation :

- *Madame Marion GOARIN BOUCHARD, Directrice adjointe à la Direction des finances et de la gestion administrative des patients du CHU de La Réunion*
- *Madame Isaline TRONC, Attachée principale d'administration hospitalière, responsable du Service de gérance des tutelles du CHU de La Réunion*
- *Madame Severine LE CROM, Attachée d'administration hospitalière, coordinatrice-référente du Service des relations avec les usagers du CU de La Réunion*

Pour communication : Trésorier du CHU de La Réunion


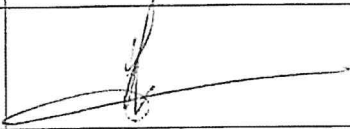
Pour publication et affichage

- *Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion*
- *Site internet du CHU de La Réunion*

Pour information : Equipe de direction du CHU

ANNEXE A LA DECISION N° 29-2023/CHU

Liste des personnes habilitées à signer

DELEGATAIRE	FONCTION	SIGNATURE
Madame Marion GOARIN BOUCHARD,	Directrice adjointe à la Direction des finances et de la gestion administrative des patients du CHU de La Réunion	
Madame Isaline TRONC,	Attachée principale d'administration hospitalière, responsable du Service de gérance des tutelles du CHU de La Réunion	
Madame Severine LE CROM,	Attachée d'administration hospitalière, coordinatrice-référente du Service des relations avec les usagers du CHU de La Réunion	